

7922/17
(OR. en)

PRESSE 18
PR CO 18

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3530^e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 3 avril 2017

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Syrie	3
Yémen	10
Libye	14
Échange de vues avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes	15

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Conclusions du Conseil sur la promotion et la protection des droits de l'enfant	16
– Conclusions du Conseil sur la Somalie	21
– Commerce illicite d'armes légères et de petit calibre	28
– Consortium de groupes de réflexion de l'UE chargé de la non-prolifération.....	28
– Mesures restrictives en raison de la situation au Yémen	28

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Politique de l'UE en matière de formation pour la politique de sécurité et de défense commune	29
– Exercice militaire de gestion de crise de l'UE 2017	29

NOMINATIONS

– Juge au Tribunal	29
--------------------------	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Syrie

Les ministres des affaires étrangères ont discuté de la situation en Syrie dans la perspective de la conférence de Bruxelles sur l'avenir de la Syrie et de la région, qui se tiendra les 4 et 5 avril 2017. Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur une stratégie de l'UE à l'égard de la Syrie:

- "1. Rappelant les conclusions du Conseil du 23 mai et du 17 octobre 2016 et les conclusions du Conseil européen du 15 décembre 2016, le Conseil tient à exprimer sa consternation face à la situation dramatique à laquelle la Syrie continue d'être confrontée et à la persistance des problèmes humanitaires, politiques et de sécurité découlant du conflit. À ce jour, 13,5 millions de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire en Syrie, dont 6,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 1,5 million vivant dans des zones assiégées, auxquels s'ajoutent 5 millions de réfugiés syriens accueillis par les pays voisins de la Syrie et dans le reste de la région.

2. C'est au régime syrien qu'il incombe au premier chef d'assurer la protection de la population syrienne. Le Conseil invite par conséquent le régime et ses alliés, notamment la Russie, y compris en tant que coprésidente du Groupe international d'appui pour la Syrie, à tout mettre en œuvre pour assurer: la cessation complète des hostilités, la levée du siège dans les zones concernées et un accès humanitaire total, sans entrave et durable à l'échelle du pays. Le Conseil condamne vivement les violations systématiques, généralisées et flagrantes des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire commises par les parties, notamment le régime syrien. Celles-ci doivent cesser et les auteurs doivent avoir à en répondre. Le Conseil condamne le recours à la méthode de guerre consistant à affamer les civils en assiégeant des zones peuplées, ainsi que le déplacement forcé de populations, ces deux pratiques pouvant constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. L'UE continuera d'envisager de nouvelles mesures restrictives contre la Syrie tant que la répression se poursuivra. L'UE rappelle qu'il ne saurait y avoir de paix durable en Syrie sous le régime actuel.

3. Le Conseil rappelle que le conflit en Syrie affecte directement l'UE, et il convient de la nécessité, pour l'UE, de mettre au point un cadre stratégique spécifique pour son approche à l'égard de la Syrie en tant que pays s'inscrivant spécifiquement dans la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq ainsi que pour la menace que constitue Daech, adoptée en mars 2015. Il se félicite en conséquence de la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission et fait siens les objectifs énoncés ci-après. Cette communication constitue, avec les présentes conclusions, la stratégie de l'UE à l'égard de la Syrie. Les objectifs stratégiques poursuivis par l'UE en Syrie se déclinent en six grands volets:

- a) **mettre un terme à la guerre en amorçant une véritable transition politique, conformément à la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies, négociée par les parties au conflit sous les auspices de l'envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie et avec le soutien des principaux acteurs internationaux et régionaux**

L'UE est fermement convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit et elle est attachée à l'unité, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'État syrien. Seule une solution politique crédible, conforme à la définition qu'en donnent la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies et le communiqué de Genève de 2012, garantira la stabilité de la Syrie et permettra de venir à bout de Daech et des autres organisations terroristes désignées par les Nations unies en Syrie. L'UE continue à soutenir l'action de la coalition internationale pour lutter contre Daech en Syrie et en Iraq.

L'UE soutient résolument le travail réalisé par l'envoyé spécial des Nations unies et la reprise des pourparlers à Genève. Réaffirmant la primauté du processus de Genève mené par les Nations unies, l'UE continuera de lui apporter un soutien politique au moyen de l'initiative régionale de la haute représentante, qui favorise le dialogue politique avec les principaux acteurs de la région pour trouver un terrain d'entente dans le cadre du mandat que lui a confié le Conseil européen de décembre. Le Conseil convient de renforcer l'action menée par l'UE pour garantir à la fois la participation pleine et effective des femmes ainsi qu'une consultation et un dialogue suivis avec la société civile dans le cadre du processus politique.

À Genève, les progrès dépendront des efforts consentis pour réduire la violence et créer un climat de confiance sur le terrain. Dans ce contexte, le Conseil salue l'aide apportée pour faire cesser à nouveau complètement les hostilités et prend acte de la mise en place du mécanisme trilatéral dans le cadre des réunions d'Astana à des fins d'observation et pour assurer le respect intégral du cessez-le-feu. Il fait part de la vive préoccupation que lui inspirent la poursuite des violences commises par les terroristes et des actions militaires menées contre des civils et des cibles non terroristes, y compris par le régime et ses alliés. Le Conseil appelle instamment toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et invite la Russie, la Turquie et l'Iran à se montrer à la hauteur des engagements qu'ils ont pris en tant que garants de ce cessez-le-feu, pour en assurer la mise en œuvre intégrale. À cet égard, de nouvelles réunions devraient permettre de réaliser des progrès pour ce qui est de garantir un accès humanitaire total et sans entrave à l'échelle du pays, la levée du siège dans les zones concernées et la libération de toutes les personnes détenues de manière arbitraire, en particulier les femmes et les enfants, conformément à la résolution 2268 du Conseil de sécurité des Nations unies.

b) favoriser une transition constructive et sans exclusive en Syrie, conformément à la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies et au communiqué de Genève, en soutenant le renforcement de l'opposition politique

L'UE continuera de soutenir l'opposition syrienne, et en particulier le Haut Comité des négociations (HCN), en tant que délégation de l'opposition dans le cadre des pourparlers menés sous l'égide des Nations unies à Genève. L'UE aidera le HCN à préciser sa conception de la transition et soutiendra les efforts que celui-ci a consentis afin de consolider la plateforme de négociation pour l'opposition syrienne.

Le Conseil encourage les parties syriennes à participer de manière constructive et sans conditions préalables au programme défini par l'envoyé spécial des Nations unies et se félicite de l'approche positive adoptée par le HCN, à la fois en approuvant le principe d'une délégation plus représentative et en formulant des propositions modérées et pragmatiques. Le Conseil s'est félicité que le HCN ait intégré le comité consultatif des femmes et qu'il ait progressivement encouragé leur participation pleine et effective. Il demande instamment au régime syrien de présenter ses propres plans pour une véritable transition politique sans exclusive.

Le processus politique doit être pleinement inclusif afin de garantir que toutes les composantes de la société syrienne contribuent à définir l'unité et la réconciliation à venir de la Syrie.

c) sauver des vies en répondant aux besoins humanitaires des Syriens les plus vulnérables à travers le pays, et ce en temps utile, de manière effective et efficace et en respectant les principes en vigueur

L'UE tient à faire part de la vive préoccupation que continuent de lui inspirer les restrictions délibérées qui entravent la fourniture de l'aide humanitaire et appelle à nouveau à ce qu'un accès humanitaire total, sans entrave, sûr et durable soit garanti à l'échelle du pays pour les Nations unies et d'autres organisations humanitaires. L'accès humanitaire constitue non pas une mesure de confiance, mais une obligation.

L'UE, en tant que premier contributeur en termes d'aide humanitaire destinée à la Syrie, poursuivra son action diplomatique intense dans le domaine humanitaire et cherchera à en améliorer l'accès et la protection ainsi qu'à promouvoir les principes humanitaires. L'UE continuera à s'employer en faveur de la pleine utilisation des dérogations et autorisations à titre humanitaire dans ses mesures restrictives à l'encontre de la Syrie. Elle continuera par ailleurs de soutenir l'aide apportée aux victimes des mines ainsi que les actions de sensibilisation aux risques que présentent les mines.

d) promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la liberté d'expression en renforçant les organisations de la société civile syrienne

L'UE continuera à apporter un soutien important aux organisations de la société civile syrienne, y compris aux travaux menés dans le cadre de la plateforme "Civil Society Support Room" et du comité consultatif des femmes. La société civile devra jouer un rôle de premier plan dans la Syrie de l'après-conflit, notamment en contribuant au processus de réconciliation. Le Conseil est convenu de renforcer l'action menée par l'UE pour promouvoir la liberté d'expression, y compris en soutenant des médias libres et indépendants.

e) **promouvoir l'obligation de répondre des crimes de guerre afin de faciliter le processus de réconciliation nationale et la justice transitionnelle**

L'UE poursuivra ses efforts pour contribuer à faire en sorte que les auteurs de crimes de guerre, de violations des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire répondent de leurs actes, notamment en cas d'utilisation confirmée d'armes chimiques. L'UE déplore avec la plus grande fermeté les violations systématiques commises en Syrie, dont la commission d'enquête internationale indépendante instituée par l'ONU a établi l'existence, y compris dans son rapport détaillé sur les crimes commis l'an dernier à Alep. Le Conseil souscrit aux recommandations de la commission d'enquête. Le Conseil convient de continuer à rassembler des informations en vue de futures actions en justice, y compris devant la Cour pénale internationale, contre tous les responsables de violations du droit international. Dans ce contexte, le Conseil se déclare favorable au mécanisme international, impartial et indépendant établi à cet effet par l'Assemblée générale des Nations unies et souligne qu'il importe de lui fournir des ressources suffisantes pour qu'il puisse poursuivre le travail crucial qu'il accomplit. L'UE soutient tous les efforts de réconciliation nationale et continuera de préconiser le recours à la justice transitionnelle.

Le Conseil condamne en outre l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien et Daech, confirmée par les rapports du mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, rappelant à cet égard la décision qu'il a prise en mars d'adopter de nouvelles mesures restrictives à l'encontre des personnes responsables. Le Conseil soutient tous les efforts menés en vue de l'identification des personnes disparues.

f) soutenir la résilience de la population syrienne et de la société syrienne

L'UE continuera de soutenir la résilience par la fourniture de services d'enseignement, la création d'emplois, et l'aide qu'elle apporte aux structures de gouvernance civile locales dans les régions contrôlées par l'opposition, y compris en travaillant avec le gouvernement de transition syrien, et cherchera à éviter l'effondrement de l'administration publique. L'UE s'emploiera à accroître son aide, en associant l'assistance transfrontière à un soutien depuis l'intérieur de la Syrie, et visera à acheminer de l'aide dans le cadre d'un effort de plus grande ampleur pour répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire syrien, pour prévenir l'extrémisme violent et le sectarisme et pour renforcer les capacités locales de résilience. L'UE n'entreprendra pas d'actions visant le relèvement/la stabilisation rapides du pays qui risqueraient de favoriser l'ingénierie sociale et démographique.

4. L'UE réaffirme qu'elle ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, négocié par les parties syriennes au conflit sur la base de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies et du communiqué de Genève de 2012, aura réellement été amorcée. À partir de là, le Conseil étudiera une éventuelle assistance post-conflit aussi détaillée que celle figurant dans la communication conjointe. À cet égard, l'UE pourrait revoir les mesures restrictives en vigueur, s'employer à reprendre la coopération avec les autorités transitoires, mobiliser des fonds en faveur du relèvement et de la reconstruction après la guerre, y compris pour ce qui a trait au patrimoine culturel, et faire usage des outils appropriés prévus par la politique européenne de voisinage et d'autres programmes de l'UE pour s'attaquer aux problèmes liés à la transition et stabiliser les communautés grâce au développement économique. L'UE appuie activement les efforts déployés par les Nations unies en termes de coordination des activités de planification à mener en vue de la stabilisation civile une fois l'accord intervenu, et travaillera avec les Nations unies, les institutions financières internationales et d'autres donateurs. De plus, les coûts de reconstruction devraient plus particulièrement être pris en charge par ceux qui ont alimenté le conflit.

5. L'UE est consciente des répercussions du conflit syrien sur les États voisins et confirme l'engagement qu'elle a pris de soutenir la Jordanie, le Liban et la Turquie, ainsi que l'Iraq et l'Égypte, qui ont apporté la preuve de leur détermination et de leur résilience en accueillant des millions de réfugiés syriens ces dernières années. Le Conseil salue ces efforts, et il convient de la nécessité de poursuivre ce soutien au moyen de la mise en œuvre des pactes UE-Jordanie et UE-Liban, ainsi que de la déclaration UE-Turquie, en tant qu'instruments devant contribuer à assurer le respect des engagements pris à Londres à l'égard de chacun de ces pays.

6. Le Conseil attend avec intérêt la tenue de la conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui se tiendra les 4 et 5 avril 2017; cette conférence s'inscrit dans le prolongement de la conférence de Londres de février 2016, des conférences des donateurs qui se sont tenues au Koweït entre 2013 et 2015 et des conférences de Berlin et d'Helsinki de 2014 et de 2017. La conférence de Bruxelles permettra de renforcer le soutien international en faveur du processus politique mené sous l'égide des Nations unies et de lever des fonds pour répondre aux besoins décrits dans les appels coordonnés par les Nations unies, ainsi que d'appuyer la résilience des pays accueillant des réfugiés. Le Conseil note que cette stratégie de l'UE sert d'orientation stratégique pour l'approche que suivra l'UE lors de la conférence."

Yémen

Alors que le conflit au Yémen entre dans sa troisième année, les ministres se sont penchés sur la situation politique et humanitaire dans le pays, qui continue de se détériorer. 17 millions de Yéménites dépendent de l'aide extérieure pour survivre et 7,3 millions de personnes sont exposées à un risque grave de famine. Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant les conclusions du Conseil du 16 novembre 2015, l'UE exprime une nouvelle fois sa profonde inquiétude quant à la situation au Yémen. Le conflit en cours a des conséquences désastreuses pour le pays et sa population. En dépit de la pression exercée à l'échelle internationale pour qu'une solution politique soit apportée à la crise, les parties au conflit ne sont pas parvenues à un accord et les combats se poursuivent sans relâche. Le nombre de victimes civiles ne cesse de croître. Les institutions et infrastructures civiles yéménites, frappées de plein fouet par la guerre, sont de moins en moins en mesure de fournir les services de base. La situation humanitaire est catastrophique: 17 millions de Yéménites sont en situation d'insécurité alimentaire et dépendent de l'aide extérieure pour survivre, et 7,3 millions de personnes sont exposées à un risque grave de famine. La situation des enfants est particulièrement dramatique, plus de 2,2 millions d'entre eux étant gravement sous-alimentés. Le ralentissement considérable de l'activité économique et la crise de liquidités ne font qu'aggraver cette situation déjà désastreuse.
2. Les groupes vulnérables, les femmes et les enfants sont particulièrement touchés par les hostilités en cours et par la crise humanitaire. La sécurité et le bien-être des femmes et des filles suscitent également des inquiétudes particulières. L'UE demande à l'ensemble des parties au conflit de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre toutes les formes de violence, y compris la violence à caractère sexuel et sexiste dans les situations de conflit armé. L'UE condamne en outre fermement les violations des droits de l'enfant, ainsi que la poursuite du recrutement d'enfants soldats, et s'inquiète que les enfants n'aient qu'un accès limité à l'éducation et aux soins de santé les plus fondamentaux.

3. L'UE s'alarme également des conséquences de la guerre au Yémen pour la stabilité de la région. La guerre a créé un terreau fertile pour les organisations criminelles et terroristes telles qu'Al-Qaida dans la péninsule arabique et Daech au Yémen, parmi d'autres. L'UE condamne avec la plus grande fermeté tous les attentats terroristes. L'UE exhorte le gouvernement yéménite à prendre ses responsabilités dans la lutte contre les groupes terroristes, qui tirent parti de l'instabilité actuelle. Il importe en particulier que l'ensemble des parties au conflit agissent avec détermination contre ces groupes, dont les activités font peser une menace supplémentaire pour les perspectives d'un règlement négocié et font courir des risques considérables pour la sécurité de la région et au-delà. Le conflit a par ailleurs donné lieu à une augmentation des incidents sur la partie yéménite du littoral de la mer Rouge, ce qui porte atteinte à la liberté de navigation et nuit au commerce maritime sur cette voie maritime internationale de première importance.

4. Il ne peut y avoir de solution militaire au conflit en cours au Yémen. Le règlement de la crise passe nécessairement par un processus de négociation associant toutes les parties concernées, auquel les femmes doivent participer pleinement et effectivement et qui doit aboutir à une solution politique sans exclusive. Dans ce contexte, l'UE réaffirme qu'elle appuie vigoureusement les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies et par son envoyé spécial pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, en vue de parvenir à une reprise des négociations, et demande à toutes les parties au conflit de répondre à leurs efforts de façon flexible et constructive, sans conditions préalables, et de mettre pleinement en œuvre, sans délai, toutes les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Pour faciliter le retour à la voie politique, il sera essentiel de mettre en œuvre des mesures visant à instaurer un climat de confiance, telles que des mesures immédiates pour favoriser un cessez-le-feu durable, un mécanisme de retrait surveillé des forces armées, des mesures pour faciliter l'accès humanitaire et commercial et la libération des prisonniers politiques. Pour que ce processus soit couronné de succès, l'UE demande à toutes les parties de se mettre d'accord de toute urgence sur une cessation des hostilités, dont le respect sera surveillé par les Nations unies, à titre de première étape vers la reprise des pourparlers de paix menés sous l'égide de celles-ci. L'UE demande également à l'ensemble des acteurs internationaux et régionaux de coopérer de manière constructive avec les parties en présence au Yémen afin de permettre une désescalade du conflit et un règlement négocié qui respecte l'indépendance, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Yémen.

5. L'UE condamne fermement les attaques visant des civils et demande à nouveau à l'ensemble des parties au conflit de veiller de toute urgence à protéger les civils et d'observer le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, notamment de respecter les principes de distinction et de proportionnalité et de prendre les précautions nécessaires au cours des hostilités. L'UE est gravement préoccupée par les conséquences des hostilités en cours, y compris les bombardements, l'utilisation d'armes à sous-munitions et l'utilisation qui aurait été faite de mines antipersonnel, ainsi que par les attaques causant la destruction des infrastructures civiles, notamment les écoles, les installations médicales, les zones résidentielles, les marchés, les systèmes d'alimentation en eau, les ports et les aéroports. Faire en sorte que les responsables de violations soient amenés à rendre des comptes constitue un élément important du processus permettant de parvenir à un règlement durable du conflit en cours. Nous continuons à soutenir les enquêtes indépendantes menées sur toutes les allégations de violations et d'exactions, dans le but de mettre un terme à l'impunité des auteurs des infractions commises par toutes les parties au conflit, conformément à la résolution A/HRC/33/L.5 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et à l'observation générale formulée par l'UE. L'UE demande à toutes les parties au conflit de coopérer pleinement avec la commission d'enquête nationale, ainsi qu'avec le bureau élargi du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour le Yémen et de leur accorder un accès total à toutes les zones du pays. Le rapport final de la commission d'enquête nationale et le rapport écrit du Haut-Commissaire sur la situation des droits de l'homme, y compris les violations et les exactions commises depuis septembre 2014, qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme au mois de septembre, constitueront tous deux des éléments essentiels des réflexions à venir.
6. L'UE réaffirme l'urgente nécessité de lever les obstacles, notamment bureaucratiques, qui empêchent la fourniture d'une aide vitale, ainsi que de faciliter, à l'intention des civils qui en ont besoin, l'acheminement rapide et sans entrave d'une aide humanitaire, impartiale et fournie sans aucune distinction de caractère défavorable. L'UE demande aux acteurs étatiques et non étatiques d'assurer la sécurité des services de secours et des travailleurs humanitaires et de leur faciliter un accès sûr. Au vu de la situation humanitaire dramatique, il est essentiel que tous les ports maritimes restent accessibles. Un accès sans restrictions doit être garanti pour l'acheminement des fournitures commerciales et humanitaires. L'UE demande instamment aux parties de veiller à ce que le port d'Hodeida fonctionne pleinement et efficacement et insiste sur l'importance vitale que revêt celui-ci pour l'aide humanitaire et en tant que point d'accès commercial pour les approvisionnements essentiels. L'UE souligne qu'il importe de garantir un traitement efficace et rapide pour les navires commerciaux,

notamment pour ce qui est du carburant, et soutient totalement le maintien du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies (UNVIM), dont le mandat doit être exécuté pleinement et sans entrave. Pour pouvoir opérer efficacement et au maximum de ses capacités, ce mécanisme doit bénéficier du soutien plein et entier de la coalition et du gouvernement yéménite. L'UE demande la réouverture de l'aéroport de Sanaa pour les vols commerciaux, afin que les médicaments et produits de base qui font cruellement défaut puissent être acheminés vers le pays et que les Yéménites nécessitant un traitement médical puissent être évacués. L'UE demande que l'embargo ciblé sur les armes, imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies, soit pleinement mis en œuvre. À cet égard, l'UE rappelle également que les règles énoncées dans la position commune 2008/944 sur les exportations d'armes s'appliquent strictement. L'UE demande instamment à toutes les parties de faire rapidement en sorte que les salaires de la fonction publique soient à nouveau versés, dans tout le pays, et que la Banque centrale puisse continuer à s'acquitter de ses missions.

7. L'UE est disposée à redoubler d'efforts pour appuyer les actions que mènent les Nations unies pour tenter d'aboutir à un règlement politique de la crise, en proposant ses bons offices aux parties afin que les hostilités cessent et que des négociations soient engagées. L'UE et ses États membres sont également prêts à intensifier l'aide humanitaire en faveur de la population du pays en fonction de l'augmentation des besoins et à mobiliser leur aide au développement pour financer des projets dans des secteurs essentiels. Sur cette base, l'UE est résolue à parvenir à un règlement du conflit et à contribuer à la future reconstruction du pays. L'UE souligne à nouveau la nécessité de coordonner l'action humanitaire sous l'égide des Nations unies, dont fait état le plan d'intervention humanitaire pour le Yémen de cette année, et demande instamment à tous les pays de contribuer à répondre aux besoins humanitaires. L'UE se félicite de la tenue, le 25 avril à Genève, de la conférence des donateurs de haut niveau consacrée à la crise au Yémen, organisée conjointement par le Secrétaire général des Nations unies et par les gouvernements de Suède et de Suisse. L'UE et ses États membres intensifieront leurs actions coordonnées d'information et de sensibilisation auprès des parties au conflit concernant l'amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire et la protection des civils et des infrastructures civiles. Le Conseil suivra de près l'évolution de la situation au Yémen et se tient prête à renforcer son action en vue de promouvoir la stabilité et la prospérité du pays, une fois qu'une solution politique au conflit en cours aura été trouvée."

Libye

Le Conseil a examiné la situation en Libye. La Haute Représentante a rendu compte aux ministres de la première réunion du Quatuor sur la Libye, qui a eu lieu le 18 mars 2017 et à laquelle elle a participé au nom de l'UE, en compagnie des Nations unies, de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes, en vue de trouver une solution à la crise en Libye. Au cours du débat, les ministres ont insisté sur la volonté de l'UE de soutenir les Libyens à trouver l'unité et la stabilité pour leur pays dans le cadre de l'accord politique libyen.

Échange de vues avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes

Les ministres des affaires étrangères de l'UE ont procédé à un échange de vues avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul-Gheit. Ils ont abordé des questions clés pour la région telles que la situation en Syrie et en Libye et la paix au Proche-Orient, et ils ont coordonné une position entre l'UE et la LEA. Ils sont également convenus de lancer les travaux préparatoires en vue d'un premier sommet entre l'UE et la LEA qui se tiendra prochainement.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Conclusions du Conseil sur la promotion et la protection des droits de l'enfant

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil est profondément préoccupé par les violations persistantes et graves des droits de l'homme dont sont victimes tant d'enfants de par le monde. L'UE considère tout enfant comme un détenteur de droits et s'attache à promouvoir la protection des droits de l'enfant partout dans le monde et à garantir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les politiques qui concernent les enfants. À la lumière de l'adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et de son principe directeur consistant à "ne laisser personne de côté" ainsi que de la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants², et conformément à la volonté de l'UE de prendre en compte les droits de l'homme dans tous les domaines d'action dans le contexte de son action extérieure, réaffirmée dans la stratégie globale³, le Conseil accueille avec satisfaction les orientations révisées pour la promotion et la protection des droits de l'enfant (ci-après les "orientations"), qui visent à renforcer les efforts déployés pour que les enfants les plus marginalisés et vulnérables bénéficient effectivement des politiques et de l'action menées par l'UE. Le Conseil rappelle en outre ses conclusions sur la promotion et la protection des droits de l'enfant (décembre 2014)⁴ et les orientations de l'UE sur les enfants face aux conflits armés (juin 2008).

¹ *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015 (A/RES/70/1).

² Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, A/71/L.1*, 13 septembre 2016.

³ Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, <https://europa.eu/globalstrategy/fr/strategie-globale-de-lunion-europeenne>

⁴ Les conclusions du Conseil sur la promotion et la protection des droits de l'enfant (décembre 2014) portent essentiellement sur la politique intérieure de l'UE.

2. Le Conseil juge important que les orientations encouragent une approche fondée sur le renforcement des systèmes en déterminant l'ensemble des mesures, structures et acteurs nécessaires, qui doivent être en place pour protéger tous les droits de tous les enfants, y compris et en particulier les plus vulnérables et marginalisés, tels que, sans que cette énumération soit exhaustive, les enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays, les enfants migrants et réfugiés, les enfants non accompagnés, les enfants handicapés, les enfants qui appartiennent à un groupe minoritaire, les enfants qui vivent dans la pauvreté ou dans des situations de conflit et de fragilité, les enfants privés de liberté ou en conflit avec la loi, les enfants privés d'éducation et ceux qui sont contraints de travailler et les enfants victimes de mariages d'enfants, précoces ou forcés et d'autres pratiques préjudiciables, telles que la mutilation génitale féminine. Cette approche tient également compte des besoins différents, en

fonction du sexe et de l'âge, des filles et des garçons.

3. L'UE continuera à participer activement aux processus conduisant à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés et du pacte mondial sur les migrations. Dans ce contexte, le Conseil insiste sur la nécessité de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les enfants réfugiés et migrants, quel que soit leur statut, et de faire en sorte que l'intérêt supérieur de l'enfant, y compris celui des enfants non accompagnés et des enfants séparés de leur famille, soit à chaque instant une considération primordiale, dans le plein respect de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) et ses protocoles facultatifs, l'objectif étant d'offrir aux enfants réfugiés et migrants un environnement favorable à la pleine réalisation de leurs droits et au plein épanouissement de leurs dons. La protection des enfants est prise en compte dans tous les volets de la politique migratoire européenne.

Conformément aux orientations, le Conseil, en particulier:

4. réaffirme que les droits de l'enfant et ses trois protocoles facultatifs - concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, concernant la participation d'enfants aux conflits armés et établissant une procédure de présentation de communications - constituent les principales normes internationales en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant. L'UE continuera à aider et encourager les pays partenaires à ratifier et à mettre en œuvre ces instruments;
5. insiste sur l'indivisibilité des droits de l'enfant conformément à la CNUDE et souligne que l'ensemble des quatre principes généraux de la CNUDE, à savoir l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, le droit de l'enfant d'être entendu et le droit à la vie, à la survie et au développement, qui orientent la mise en œuvre de tous les autres articles de la convention, doivent constituer une considération primordiale;
6. réaffirme qu'il est important de promouvoir l'égalité des sexes entre tous les enfants, garçons et filles, en veillant tout particulièrement à lutter contre les discriminations et les violences fondées sur le sexe, y compris les violences sexuelles, et de garantir l'autonomisation des filles, étant donné que ce sont souvent elles qui sont le plus laissées de côté. À cet égard, le Conseil rappelle les lignes directrices de l'UE sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre;
7. insiste sur la nécessité d'accroître la capacité des enfants à participer à la prise de décisions et aux processus qui les concernent, conformément à l'article 12 de la CNUDE et à l'observation générale n° 12¹;
8. rappelle ses conclusions du 19 mai 2014 sur une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme, et salue la promotion d'une approche fondée sur les droits pour le renforcement des systèmes, s'inspirant en toutes circonstances de la CNUDE, comme indiqué dans les orientations;

¹ Observation générale n° 12, Le droit de l'enfant d'être entendu, CRC/C/GC/12, juillet 2009.

9. constate, en cohérence avec la proposition de la Commission concernant un nouveau consensus européen pour le développement¹, que l'UE devrait encore améliorer la prise en compte des droits de l'enfant dans tous les secteurs et dans tous les programmes et renforcer une programmation tenant compte de la situation des enfants. En ce qui concerne les programmes de financement de l'UE relevant de son action extérieure, le Conseil invite la Commission et le SEAE à continuer d'établir des dispositions obligeant les bénéficiaires travaillant directement avec des enfants à mettre en place des mesures de protection des enfants, en tant que condition préalable pour bénéficier d'un financement de l'UE;
10. constate qu'il est nécessaire d'aider et d'encourager les pays partenaires à adopter une stratégie nationale sur les droits de l'enfant, fondée sur une analyse de la situation des enfants dans le pays tenant compte de leurs droits et des questions d'égalité des sexes. Par la suite, il convient d'établir et d'exécuter des budgets nationaux tenant compte de la situation des enfants afin d'assurer la visibilité des enfants, en particulier les enfants en situation de vulnérabilité², dans les budgets;
11. se félicite de l'importance accordée au fait d'encourager et d'aider les pays partenaires à recueillir et utiliser des données ventilées, par sexe, âge, revenu, handicap et d'autres facteurs, ce qui permet de rendre visibles les inégalités et les discriminations, et à fournir des informations relatives aux groupes marginalisés, vulnérables et difficiles à atteindre, à la gouvernance inclusive et à d'autres questions, conformément à l'approche de l'UE fondée sur les droits;

¹ Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement "Notre monde, notre dignité, notre avenir", COM(2016) 740 final, 22 novembre 2016.

² Ainsi qu'il est indiqué au point 3 de l'observation générale n° 19 (CRC/C/GC/19, 2016), les "enfants en situation de vulnérabilité" sont ceux qui sont particulièrement exposés aux violations de leurs droits, tels que, sans que cette énumération soit exhaustive, les enfants handicapés, les enfants réfugiés, les enfants appartenant à des minorités, les enfants en situation de pauvreté, les enfants bénéficiant d'une protection de remplacement et les enfants en conflit avec la loi.

12. constate qu'il est important d'encourager et d'aider les pays partenaires à promulguer et à réviser la législation nationale et les orientations administratives correspondantes afin d'assurer leur compatibilité avec les normes internationales applicables dans le domaine des droits de l'enfant, en particulier la CNUDE et ses protocoles facultatifs, ainsi qu'à mettre en place des institutions indépendantes pour les droits de l'enfant, y compris des institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) et/ou des médiateurs pour les enfants et des mécanismes gouvernementaux destinés à coordonner l'action au sein des administrations à tous les niveaux et entre les pouvoirs publics et la société civile, et à les renforcer.
13. Le Conseil réaffirme qu'il soutient les travaux des acteurs internationaux et régionaux compétents dans le domaine des droits de l'enfant, en particulier les organes des Nations unies et les organes de l'ONU créés par un traité, notamment le Comité des droits de l'enfant et les procédures et mécanismes spéciaux de l'ONU, plus particulièrement le rapporteur spécial sur la vente d'enfants et l'exploitation sexuelle des enfants, comprenant notamment la prostitution des enfants ainsi que la pornographie mettant en scène des enfants et d'autres contenus pédopornographiques, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés, le représentant spécial chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants et le groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations unies sur les enfants et les conflits armés.
14. La mise en œuvre des orientations est une entreprise commune qui relève de la responsabilité partagée des institutions de l'UE et des États membres, dans les capitales et sur le terrain. Le groupe "Droits de l'homme" du Conseil soutiendra cette mise en œuvre en faisant intervenir, le cas échéant, d'autres groupes du Conseil. Il sera régulièrement procédé à des échanges de vues sur la mise en œuvre, l'évaluation et le réexamen des orientations. Le Conseil demande au haut représentant de compléter ces orientations générales par des orientations spécifiques à l'intention des délégations de l'UE sur des questions telles que la protection des enfants."

Conclusions du Conseil sur la Somalie

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne (UE) salue l'achèvement du processus électoral en Somalie, l'élection du président Mohamed Abdullahi Mohamed Farmaajo et le bon déroulement de la passation de pouvoir. Elle se félicite également de la formation rapide du cabinet des ministres. Il est maintenant capital et urgent de commencer à traduire en actions concrètes les multiples priorités auxquelles la Somalie doit s'attaquer. Les attentes des citoyens somaliens, des pays voisins de la Somalie et de l'ensemble de ses partenaires internationaux sont élevées. L'UE affirme la nécessité de continuer à apporter un soutien politique et économique, ainsi qu'une aide au développement, pour consolider les résultats obtenus ces dernières années.

2. L'UE reconnaît que le processus électoral de 2016 a marqué une étape importante, mais souligne qu'il importe de tenir des élections sur la base du principe "une personne, une voix" en 2020 et appelle à engager rapidement l'élaboration d'une feuille de route politique crédible pour atteindre cet objectif. Il conviendrait que cette feuille de route prévoie un processus permettant de traiter des questions importantes qui devront être résolues dans le cadre de la loi électorale devant constituer le cadre législatif des élections. Il s'agit notamment d'œuvrer sérieusement à faire progresser l'État de droit en Somalie, y compris conclure le processus de révision constitutionnelle. L'UE souligne que les recommandations formulées par la mission d'experts électoraux de l'UE et par d'autres missions internationales pourraient s'avérer utiles dans ce contexte.

L'UE se félicite de la représentation accrue des femmes au sein du Parlement et du nouveau cabinet des ministres. Elle souligne la nécessité de consolider les avancées déjà réalisées et de continuer à assurer une représentation et une participation accrues des femmes au processus politique en Somalie afin d'améliorer l'ouverture démocratique à tous, ainsi que la situation des femmes dans le pays.

3. L'UE est vivement préoccupée par la crise humanitaire qui est en train de se faire jour à cause de la sécheresse qui frappe la Corne de l'Afrique et dont la Somalie ressent particulièrement les effets. D'après les estimations, sur les 6,2 millions de personnes qui ont besoin d'une aide alimentaire en Somalie, 2,9 millions se trouvent confrontées à une situation de crise ou d'urgence alimentaire entre la période actuelle et le pic de la basse saison agricole, qui a lieu en juin; le niveau d'insécurité alimentaire et les cas de diarrhée aqueuse aiguë/choléra peuvent par ailleurs rester importants en fonction des pluies. Face à ce constat, l'UE a mobilisé plus de 140 millions d'euros notamment en faveur de l'aide humanitaire spécifique à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique, dont près de 80 millions d'euros pour la Somalie. Plusieurs États membres de l'UE se sont également engagés sur le plan bilatéral à fournir une aide humanitaire substantielle. Le nouveau pouvoir fédéral doit de toute urgence remédier aux graves conséquences humanitaires de la sécheresse. L'UE demande à la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour répondre aux besoins.
4. Le nouveau pouvoir fédéral est confronté à des défis majeurs et diverses possibilités s'offrent à lui de tirer parti des progrès accomplis ces dernières années. L'UE souligne qu'il est urgent d'assurer la sécurité dans tout le pays en établissant une nouvelle architecture de sécurité inclusive approuvée au niveau national. Elle appelle aussi le nouveau pouvoir à s'attaquer sans délai à la corruption et à mettre en place des institutions crédibles, afin que des services essentiels puissent être fournis à la population somalienne, y compris dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il s'agit là des conditions préalables à un développement socio-économique durable. L'UE rappelle que le nouveau pouvoir doit contribuer à la mise en œuvre d'un processus de réconciliation à l'échelle nationale. Elle se félicite de l'attachement du président Farmaajo à tous ces objectifs et demande aux deux chambres du parlement d'œuvrer dans le même sens. L'UE souligne en outre qu'il importe que la gouvernance soit renforcée et que des relations constructives s'instaurent entre le nouveau pouvoir national et les autorités des nouveaux États membres fédéraux.

5. Malgré les progrès réalisés à ce jour, l'UE demeure préoccupée par la situation en matière de sécurité en Somalie. La réforme du secteur de la sécurité (RSS) figure parmi les premières priorités du nouveau gouvernement. Pour que la sécurité soit durable, il faudra que la Somalie assume progressivement la responsabilité de sa propre sécurité nationale. Le gouvernement fédéral établit actuellement une nouvelle architecture de sécurité. L'UE encourage les administrations centrale et régionales de la Somalie à négocier les unes avec les autres rapidement et dans un esprit de compromis et de pragmatisme, pour parvenir à un accord politique crédible et inclusif sur l'architecture de sécurité qui permette à la Somalie de se doter de forces de sécurité efficaces, acceptables, responsables et viables qui soient représentatives de la nation tout entière. Il faudra pour ce faire qu'une coordination étroite s'instaure entre l'ensemble des acteurs mobilisés en Somalie, y compris les pays voisins, afin de créer un cadre de sécurité global bénéfique à tous les Somaliens. L'UE est attachée à une approche intégrée entre les différents instruments qu'elle met en œuvre dans le cadre de son soutien à la Somalie.

6. L'UE soutient et salue le rôle essentiel joué jusqu'ici par l'AMISOM pour ce qui est de maintenir la sécurité et de contenir les milices Al-Chabab. Tout plan de sécurité propre à la Somalie devrait également prévoir qu'à partir de la fin 2018, un transfert de responsabilité progressif et durable s'opère à certaines conditions de l'AMISOM aux forces nationales somaliennes pour ce qui est d'assurer la sécurité. Le soutien de l'UE à l'AMISOM a été l'un des facteurs qui ont largement contribué aux progrès réalisés par la Somalie ces dernières années. La poursuite de ce soutien doit se traduire par une plus grande efficacité au niveau de l'action de l'AMISOM et du renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes; l'UE rappelle qu'il est prévu que l'Union africaine et les Nations unies procèdent à un bilan conjoint de la mission. Elle demande aux partenaires internationaux de s'associer à ces efforts et de contribuer à l'AMISOM en vue d'assurer une transition viable.

L'UE est résolue à soutenir l'établissement et la mise en œuvre de la nouvelle architecture de sécurité et des accord conjoints entre la Somalie et la communauté internationale, qui préciseront les engagements et les objectifs à atteindre. Une coordination internationale concernant le soutien en matière de RSS est également importante. Dans le cadre d'un effort plus large,

les pays voisins de la Somalie devraient faire partie d'un système de sécurité collective plus vaste qui contribue à la sécurisation des frontières et au développement économique dans la région. La sécurité et la stabilité sur le continent sont bénéfiques pour la sécurité et la sûreté des navires dans la région. L'UE continuera de soutenir les efforts déployés par la Somalie dans le domaine de la RSS, notamment dans le cadre de l'EUTM Somalia et de l'EUCAP Somalia. L'EUNAVFOR opération Atalanta est parvenue à éloigner la menace de la piraterie au large des côtes de la Somalie. Le Conseil se félicite des discussions en cours sur les principales réalisations de l'opération en vue du réexamen stratégique à venir.

7. L'UE engage les nouveaux dirigeants somaliens à mener rapidement à terme le processus de révision constitutionnelle, en vue d'adopter une Constitution qui fasse l'objet d'une large consultation et qui, dans le plein respect des droits fondamentaux de l'homme, favorise la coopération entre les administrations fédérales et régionales et définit clairement leurs responsabilités respectives. Au niveau fédéral, la nouvelle Constitution devrait assurer un équilibre des pouvoirs entre le pouvoir législatif bicaméral, le président et le gouvernement fédéral. La révision constitutionnelle devrait être menée à terme bien avant la tenue de la prochaine élection présidentielle.
8. L'UE demande instamment au gouvernement de se pencher résolument sur les réformes en matière de gouvernance financière et de poursuivre leur mise en œuvre aux niveaux fédéral et régional afin que les pouvoirs publics aient à faire preuve de transparence et à rendre des comptes dans leur gestion financière en vue de rassurer la population et les donateurs. Il convient de s'employer à faciliter la reprise économique et à accroître les recettes nationales. Les efforts déployés en vue de renforcer la gestion des finances publiques constituent une étape importante du processus de normalisation des relations avec les institutions financières internationales et, à terme, de réduction de la dette.

Un nouvel accord de partenariat entre la Somalie et la communauté internationale, fondé sur les principes et les expériences du Pacte "New Deal", est essentiel pour réaliser des progrès concrets en ce qui concerne les priorités politiques et en matière de sécurité et de développement fixées pour les quatre prochaines années. Ce nouvel accord de partenariat constitue une excellente occasion de souligner que les nouveaux dirigeants somaliens sont maîtres du processus et il devrait prévoir que le gouvernement somalien s'engage à mener un ensemble ambitieux de réformes dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, des élections, de la Constitution, de la reprise économique et de la gestion des finances publiques. Ce nouvel accord de partenariat permet en outre aux acteurs internationaux de mieux adapter leur action politique, leur soutien institutionnel et leur aide financière à un cadre unique composé d'un ensemble de priorités dont la responsabilité est assumée par le gouvernement somalien. Le principe de responsabilité mutuelle sera au cœur des relations futures entre la Somalie et ses partenaires internationaux. L'UE se félicite que le nouvel accord de partenariat expose des priorités claires et les responsabilités incombant à chacune des parties. À cette fin, l'UE a accordé une aide supplémentaire de 200 millions d'euros au titre du FED pour la période allant jusqu'à 2020, qui vient s'ajouter à la somme de 286 millions d'euros qui a déjà été engagée depuis 2014.

9. L'UE demeure vivement préoccupée par la persistance et la gravité des violations du droit international humanitaire et des violations du droit relatif aux droits de l'homme en Somalie, notamment la violence à l'encontre des femmes et des enfants et les attaques visant les journalistes. Il est capital de traduire leurs auteurs en justice. L'UE encourage le gouvernement fédéral à mettre intégralement en œuvre la feuille de route sur les droits de l'homme qu'il a adoptée en août 2013 et à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de ses plans d'action concernant les enfants et les conflits armés, ainsi qu'à instaurer un moratoire sur la peine de mort. L'UE encourage également les autorités de la Somalie à adopter la législation nécessaire à la mise en place d'une commission des droits de l'homme.

10. L'UE insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les enseignements tirés de la famine de 2011 et elle demande instamment à tous les donateurs et acteurs humanitaires de renforcer rapidement leur soutien. L'UE souligne qu'il importe de permettre à l'ensemble des acteurs humanitaires d'avoir accès sans restriction et en toute sécurité à tous ceux qui ont besoin d'aide, conformément aux principes de l'aide humanitaire internationale; elle souligne également qu'il importe que les acteurs de l'aide internationale rendent pleinement compte de leur action. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour améliorer la coordination, afin de combler les lacunes en matière de couverture et de garantir l'accès aux zones situées au-delà des zones d'intervention actuelles de la communauté humanitaire. Par ailleurs, la résilience à long terme est déterminante pour mettre un terme au conflit et briser le cercle vicieux de la sécheresse et de la famine. À cet égard, l'UE encourage des efforts collaboratifs accrus entre les programmes humanitaires et de développement, dans le respect nécessaire de la mission impartiale des acteurs humanitaires et de sa nature spécifique.
11. L'UE se félicite de la tenue, le 25 mars à Nairobi, d'un sommet spécial des chefs d'État ou de gouvernement de l'IGAD consacré à des solutions durables pour les réfugiés somaliens. La déclaration et le plan d'action y annexé, qui ont été adoptés à cette occasion, témoignent de la volonté des dirigeants régionaux de soutenir une approche régionale globale et intégrée afin d'apporter des solutions durables aux réfugiés somaliens, en toute sécurité et dans le respect de la dignité, tout en maintenant une protection et en favorisant l'autonomie dans les pays d'asile, avec le soutien de la communauté internationale et d'autres parties prenantes. Le Fonds fiduciaire de l'UE contribuera à la création de solutions durables pour les réfugiés et les populations déplacées.

12. La Somalie est confrontée à des défis liés aux déplacements forcés et à la migration irrégulière, dont certains se posent également à l'UE. Pour les relever, il est nécessaire de faire preuve de solidarité, de détermination, d'un engagement mutuel et d'établir un véritable partenariat. L'UE souligne qu'il est nécessaire de mener un dialogue global sur la gestion conjointe des flux migratoires, en s'appuyant sur les éléments fondamentaux de la déclaration de La Valette, du plan d'action commun de La Valette et des travaux menés dans le cadre du processus de Khartoum, et elle demande aux nouveaux dirigeants somaliens de faire de la coopération avec l'UE sur ces questions une priorité politique pour les années à venir.
13. L'UE se félicite en outre de la réunion tenue récemment à Addis-Abeba entre la haute représentante de l'Union, M^{me} Mogherini, et les ministres des affaires étrangères de l'IGAD, qui a mis en exergue l'importance stratégique de la région et l'intérêt que la Corne de l'Afrique revêt pour l'UE, notamment dans la perspective d'une coopération efficace en matière de sécurité à laquelle l'UE pourrait contribuer. L'UE insiste également sur la nécessité d'adopter une approche globale pour traiter les nombreux défis interdépendants qui se posent dans la Corne de l'Afrique.
14. La Somalie, sous la houlette de ses nouveaux dirigeants politiques, a la possibilité de construire un avenir meilleur. Il est essentiel que les nouveaux dirigeants fassent preuve d'une véritable volonté politique de remédier aux situations d'urgence humanitaire et sécuritaire dans le pays, et qu'ils s'emploient à produire des résultats tangibles pour la population somalienne, notamment les jeunes. L'UE réaffirme sa volonté de soutenir des dirigeants responsables et tenus de rendre des comptes, qui concrétisent leurs engagements, promeuvent les droits de l'homme et les valeurs démocratiques et œuvrent au développement durable et à la sécurité en Somalie. L'UE espère que la conférence de Londres sur la Somalie prévue le 11 mai 2017, qui sera coprésidée par le gouvernement fédéral somalien, les Nations unies et le Royaume-Uni, sera l'occasion d'encourager les progrès sur ce programme important."

Commerce illicite d'armes légères et de petit calibre

Le Conseil a adopté une décision à l'appui du programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères (ALPC) sous tous ses aspects. L'un des objectifs visés est de limiter l'acquisition d'armes à usage militaire par des terroristes et, par conséquent, de réduire les effets de leurs attaques. Le Conseil a alloué un budget de 2,798 millions d'euros sur les deux prochaines années pour soutenir la mise en œuvre du programme.

Le programme d'action concernant les armes légères a été adopté lors d'une conférence ad hoc des Nations unies en 2001. Dans le cadre de ce programme, les gouvernements sont convenus d'améliorer les législations nationales sur les armes légères, les contrôles à l'importation et à l'exportation et la gestion des stocks, ainsi que de s'engager dans la coopération et l'assistance. Une action commune relative à la contribution de l'UE à ce programme a été adoptée par le Conseil européen le 12 juillet 2002 et réaffirmée par la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'ALPC et de leurs munitions en 2005.

Consortium de groupes de réflexion de l'UE chargé de la non-prolifération

Le Conseil a prorogé sa décision 2014/129/PESC jusqu'au 2 juillet 2017 afin d'assurer la bonne poursuite des travaux du consortium de groupes de réflexion de l'UE chargé de la non-prolifération, sur la base des fonds encore disponibles.

Mesures restrictives en raison de la situation au Yémen

Le Conseil a modifié les mesures restrictives adoptées en raison de la situation au Yémen afin de transposer une mise à jour par les Nations unies concernant quatre personnes faisant l'objet de mesures restrictives. Les sanctions avaient été instaurées par le Conseil en décembre 2014. Ces sanctions visent les personnes apportant un soutien à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Politique de l'UE en matière de formation pour la politique de sécurité et de défense commune

Le Conseil a adopté une nouvelle politique de l'UE en matière de formation pour la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Son principal objectif est de jeter les bases d'une culture fondée sur l'amélioration permanente, en s'attaquant aux défis que l'évolution constante de la PSDC pose en matière de formation. Cette politique précise les priorités fixées pour la formation des professionnels directement impliqués dans la PSDC. Par cette mise à jour, la PSDC s'adapte à des conditions politiques, stratégiques et financières changeantes en approfondissant la vision que partagent l'UE et ses États membres sur la manière de mettre la PSDC en pratique.

Exercice militaire de gestion de crise de l'UE 2017

Le Conseil a approuvé les spécifications d'exercice pour l'exercice militaire de gestion de crise de l'UE pour 2017 (MILEX 17). L'exercice annuel sera mené en novembre. Cet exercice s'inscrit dans le cadre de la politique de l'UE en matière de gestion et de réaction face aux crises. Il sera axé sur le processus de planification militaire pour le déploiement de forces militaires de l'UE et sur l'interaction entre un état-major opérationnel de l'UE et un état-major de force. D'autres partenaires tels que l'OTAN, les Nations unies ou les États-Unis d'Amérique seront invités à participer à l'exercice en qualité d'observateurs.

NOMINATIONS

Juge au Tribunal

Le 29 mars 2017, les représentants des États membres ont nommé M. Colm Mac Eochaidh (Irlande) en tant que juge au Tribunal de l'Union européenne pour un mandat se terminant le 31 août 2019 (doc. [6398/17](#)).

Cette nomination s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase de la réforme du Tribunal et suit le transfert de sept postes de juges de l'ancien Tribunal de la fonction publique.

Pour de plus amples informations sur la [réforme du Tribunal](#)